

# LES IMPACTS DU COVID-19 SUR LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE

**Rman**  
RÉSEAU DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE



14 avril 2020

La production de ces éléments statistiques résulte d'un travail collectif entre l'agence Le FAR et le réseau RMAN.

Nota bene : les chiffres présentés ici sont issus d'éléments déclaratifs qui n'engagent que les structures interrogées. Ces statistiques régionales viennent en complément des résultats d'autres initiatives et enquêtes flash en région et au national.

Ce document ne prétend pas être une enquête exhaustive mais plutôt une photographie de réactivité positionnée dans une situation d'urgence. Il est daté du 14 avril 2020.

Ce document est téléchargeable sur les sites : [www.le-far.fr](http://www.le-far.fr) et [www.reseau-rman.com](http://www.reseau-rman.com).

Ce document ne saurait être utilisé, reproduit ou représenté sans accord préalable de RMAN et du FAR, excepté à des fins institutionnelles.

Nous remercions l'ensemble des répondants au questionnaires, les acteurs normands de la filière musiques actuelles ainsi que Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire.

Les associations Le FAR et RMAN sont soutenues par



# PROPOS INTRODUCTIF ET BASE MÉTHODOLOGIQUE : UN QUESTIONNAIRE POUR QUOI FAIRE ?

**Depuis début mars, du fait des mesures prises pour enrayer la propagation du Covid-19, tout le secteur musical se retrouve confronté à une situation de crise sans précédent.**

Afin de faciliter la remontée d'informations, la veille et la consolidation de problématiques vécues par le secteur, **le réseau RMAN et l'agence Le FAR** ont cherché à évaluer les répercussions et l'impact de cette crise sanitaire sur la filière Musiques Actuelles en région Normandie.

Un questionnaire a été créé et mis en ligne le 16/03/2020, sur une base méthodologique organisée également au national via la coopération inter régionale des réseaux et pôles musiques actuelles.

L'objectif était ainsi d'obtenir une première "tendance", à chaud, sur la période du 15/03 au 31/05/2020 ; d'établir un retour objectivé des problématiques vécues, des mesures prises ou en cours de mise en place, de formaliser des premières pesées de manque à gagner selon les typologies d'activités des répondants et, au final, de mettre en lumière quelques tendances lourdes.

Co-construit par Le FAR et RMAN avec appui de la Région, ce questionnaire a été envoyé à de nombreux acteurs musiques actuelles en Normandie (**700 destinataires qualifiés**), quels que soient les activités exercées, leurs modes de gestion etc.

Les artistes, interprètes, intermittents, personnes physiques n'étaient pas concernées, puisque d'autres questionnaires de photographie étaient à date en application pour ces typologies de répondants. Il s'agissait donc d'interroger les structures.

Ce questionnaire a été voulu comme une première approche, **enquête flash bien plus que modélisation socio-économique de l'état post-covid de la filière**. Il est ainsi moins détaillé que les recensements réalisés par ailleurs par certains syndicats du secteur et/ou le CNM, mais permet ce regard participatif après un mois de mise en suspens des activités de tous les acteurs musiques actuelles, à l'échelle de la région.

De façon plus précise, et après échanges avec le Pôle de coopération des acteurs musiques actuelles en Pays de la Loire, il a été choisi de positionner ce formulaire comme "mobile". En effet, dès le 16 mars, du fait de l'émergence quasi-quotidienne de mesures interministérielles et gouvernementales, il a semblé pertinent de laisser la possibilité aux répondants de pouvoir revenir sur leurs réponses via un lien spécifique. Ce qui a permis, et permet encore aujourd'hui (le questionnaire n'est pas clôturé, des acteurs le remplissent encore chaque jour) de préciser des éléments formalisés (recours au chômage partiel, annulations et reports confirmés ou non etc.).

Enfin, nous rappellerons que ce questionnaire a été créé le 16/03. Depuis de nombreuses évolutions sectorielles, politiques et techniques, mais aussi sanitaires, font que les questions posées ne prennent évidemment pas en compte les éléments définis après cette date. Pour des raisons méthodologiques nous avons décidé que, s'il serait possible pour le répondant de revenir sur ses réponses, nous ne ferions pas évoluer les questions (si ce n'est dans la précision de la période observée : 15/03 - 31/05).

# RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL ET CHOIX DE LA PÉRIODE

En avant propos, rappelons que les premières mesures sanitaires ayant touché les grands rassemblements, **il est clair que les musiques actuelles, et notamment les festivals, se sont organisés dès février en analysant les situations et les scénarii de crise possibles.**

Fin mars, le **SMA (Syndicat des musiques actuelles)** précisait dans son communiqué les éléments suivants : « (Cette crise) induit un déficit de recettes propres pour nos structures (1500) de l'ordre de 300 M€ pour la période allant du 15 mars au 31 mai prochain : annulation de plus de 20.000 représentations, arrêt de toutes les activités d'éducation artistique ou de formation en présentiel, fermeture des studios de répétition, mise à l'arrêt des pratiques musicales en amateur, fermeture des magasins de disques, sorties de disques amputées ou reportées, fin des prestations annexes (événementielles ou restauration) essentielles à nos modèles économiques pluriels... »

En parallèle, le **Prodiss (Syndicat Spectacle vivant Privé)** estimait dans son communiqué dès le 19/03 à « 590 M€ les pertes de recettes et à 37 900 le nombre de professionnels concernés par un arrêt de leur activité du 01/03 jusqu'au 31/05/2020 » (posé sur la base d'une étude concernant "l'impact économique et social du COVID-19 sur le secteur du spectacle vivant privé en France").

Devant la gravité de la situation, des organisations, réseaux et fédérations des arts et de la culture se sont associés, dès le 16 mars, aux membres de l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) pour faire face de façon solidaire et concertée à la crise sanitaire. Organisés au sein d'une cellule de crise, des groupes de travail ont été lancés sur les thématiques de la ressource et de l'accompagnement, de l'observation et des diagnostics et sur les politiques publiques. En parallèle, l'espace de coopération des 13 pôles et réseaux territoriaux musiques actuelles maintient le dialogue pour articuler les travaux d'observation organisés dans les régions.

Ces retours de pesées nationales à chaud ont confirmé l'importance et l'urgence d'interroger les structures en Normandie. **Le choix effectué a été celui d'interroger**, notamment sur le manque à gagner, **sur la période 15/03 - 31/05**, qui semblait être la plus évidente : dispositions et annonces gouvernementales et premières fermetures au 15/03 pour la date d'entrée (même s'il est clair que la baisse d'activité, les baisses de fréquentation et "no show" ont été reportés dès début mars, ce qui apparaît dans les réponses) et fin de la période principale d'exploitation des équipements (en termes de recettes d'exploitation hors actions culturelles et EAC) en adéquation avec la période anticipée de continuité de gel d'activité jusqu'au 31/05.

Enfin, rappelons que « le confinement le plus strict doit encore se poursuivre jusqu'au lundi 11/05/2020 », a annoncé le Président de la République ce 13/04/2020 dans une allocution concernant la lutte contre l'épidémie de Covid-19 en France.

« **Les lieux rassemblant du public**, restaurants, cafés et hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacles et musées, **resteront en revanche fermés à ce stade. Les grands festivals et événements avec un public nombreux ne pourront se tenir au moins jusqu'à mi-juillet prochain.** La situation sera collectivement évaluée à partir de mi-mai, chaque semaine, pour adapter les choses et vous donner de la visibilité », a précisé Emmanuel Macron.

Un plan « spécifique » sera « rapidement » mis en œuvre pour les secteurs « qui, comme le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, la culture et l'événementiel, seront durablement affectés. Des annulations de charges et des aides spécifiques seront mises en place ». Le Conseil des ministres décidera le 15/04/2020 « des moyens financiers nouveaux » et le Gouvernement « apportera toutes les réponses nécessaires à chaque fois qu'il le faudra ».

A l'heure de l'écriture de ces lignes, c'est dans ce contexte complexe fait d'incertitudes et de décisions lourdes à prendre, que se trouvent les acteurs normands des musiques actuelles. « **L'impression d'un KO debout** » pour citer un acteur de la pluriactivité du territoire. Il s'agit à présent de trouver le souffle et de construire, ensemble, sur un temps long.

# RÉPONDANTS : NOMBRE, TYPOLOGIE, PROVENANCE

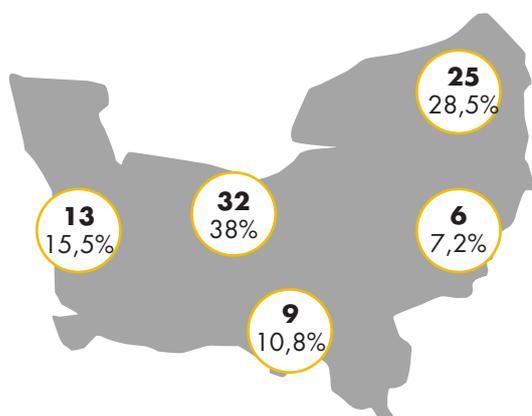
## NOMBRE DE RÉPONDANTS = 98

Note méthodologique : le choix a été fait d'exclure certains répondants ayant doublonné leurs réponses du fait de leur pluriactivité, ainsi que l'exclusion de certaines personnes physiques (4 intermittents et groupes musicaux sans structure ainsi qu'une structure siégée dans le 72).

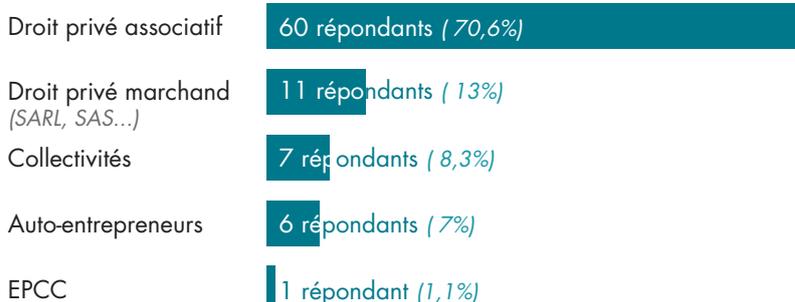
La population mère étudiée est donc de 85 structures.

**Nombre de répondants étudiés = 85**

## PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS ÉTUDIÉS :



## NATURE DES RÉPONDANTS :





## LE CAS DES FESTIVALS :

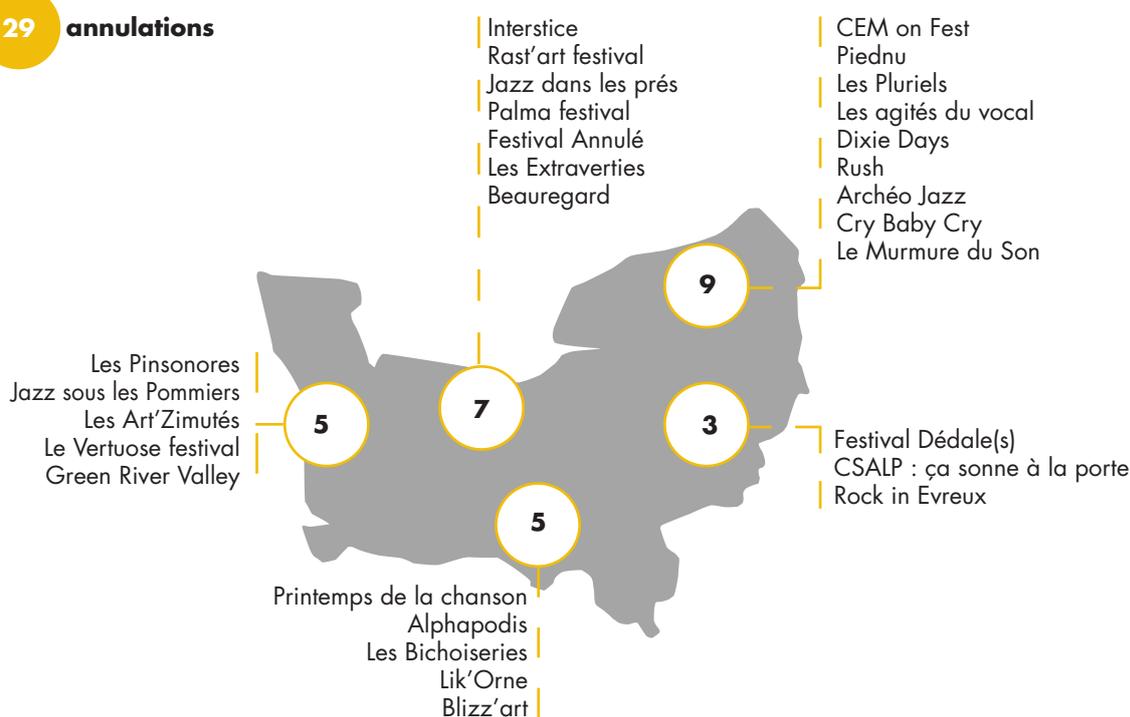
A l'heure de l'écriture de ces lignes, de nombreux festivals et manifestations, grands rassemblements ou non, ont dû annoncer avec la plus grande peine, leurs annulations ou reports.

Les festivals sont à ce jour (14/04) en capacité de prendre des décisions du fait des annonces présidentielles de ce 13/04, mais nombre d'entre eux ayant lieu après la mi-juillet, restent suspendus aux décisions et annonces que les services de l'Etat et autorités compétentes pourraient prendre, leur permettant notamment d'annuler leurs éditions dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, dans cette période mars-mai, il a été difficile pour les festivals de situer leurs manques à gagner (volatilité trop importante), il a été décidé de proposer un encadré spécifique les concernant, ainsi que de ne pas prendre en compte leurs questionnaires dans le calcul des moyennes et écarts types liés aux manques à gagner.

Au 14/04 (à midi) la situation pour les festivals normands était la suivante (à notre connaissance) :

### 29 annulations



### 4 reports en 2020

Calvados : Full Festival  
Manche : Papillons de Nuit / Traversées Sonores / Les Grandes Marées

### 20 festivals ayant lieu avant le 15/07/2020 et pour lesquels aucune annonce n'a encore été faite par l'organisateur

Calvados : Latitude[s] / Meuh Fest / Festival du Solo tout seul devant tout le monde / Cabourg, mon amour / Pont d'Ouille sur scène  
Eure : Festival des Embarqués / Festival International de Jazz à Louviers  
Manche : Dox'Art Festival / Les Hétéroclites / Chauffer dans la Noirceur / Sorties de Bain / Les mascarets  
Seine-Maritime : Apollo / Festival d'Ecretteville-les-Baons / Hello Birds Festival / Pete the Monkey Festival / Les Terrasses du Jeudi  
Orne : Biches Festival / Cithém Festival / Aérolive

*Cette liste des festivals n'est peut-être pas exhaustive, il peut exister des oublis.*

# PERTES FINANCIÈRES

Les structures ont été interrogées sur les pertes financières pour leurs structures, selon leurs typologies d'activités, en précisant leur manque à gagner sur la période du 15/03 au 31/05 (estimation).

En amont elles ont pu préciser que pour **90%** d'entre elles (sur la totalité des répondants, festivals compris), **aucun socle assurantiel ne permettait de sécuriser tout ou partie de ces pertes**. Là où 8% répondaient être en cours de négociation avec les assurances ou courtiers.

Comme évoqué plus haut, afin de ne pas perturber l'analyse concernant cette partie liée à l'estimation du manque à gagner, à prendre avec mesure compte tenu du faible nombre de réponses permettant la remontée de ces chiffres, nous avons isolé les répondants ayant identifiés leur activité en dédit sur la période.

Par exemple les festivals ayant estimé un manque à gagner de 100 K€ pour chacun d'entre eux si leurs éditions devaient être annulées en juin ou juillet n'ont pas été pris en compte.

Estimation du  
15 au 31/05/20  
sur 56 réponses  
= **877,9 K€**

Au total, **56 réponses** peuvent être prises en compte exprimant une estimation globale du montant du manque à gagner de **877,9 K€**.

La moyenne du manque à gagner estimé est de **15 136 € par structure** (avec un **écart type de 30 017 €<sup>2</sup>**). La valeur de **médiane est de 5 000 €**, ce qui est significatif des typologies des répondants, petites et moyennes structures<sup>3</sup>.

17 structures ont exprimé le fait qu'elles procédaient au calcul de ces pertes financières directes (et indirectes), sachant que ces chiffres n'incluent pas le recours à l'activité partielle.

Il semble crucial de dire ici que la polyvalence des structures de l'écosystème musiques actuelles ressort parfaitement. En effet d'**un côté des festivals**, à rapprocher d'entreprises, aux budgets de fonctionnement de plusieurs millions d'euros se jouant sur 3 jours, **risquent des pertes de plusieurs centaines de milliers d'euros**. Elles attendront des mesures, outre culturelles, issue de la régulation économique. Leurs homologues de plus petites tailles n'en restent pas moins bousculés dans leur économie, même si le risque structurel semble moins "vertigineux".

D'un autre côté, **des collectivités** portent en direct des projets et semblent avoir les reins solides, facilitant continuité et second souffle, quand le message de continuité est clair.

Enfin, pour **une majorité de micro structures de droit privé, souvent à lucrativité limitée ou inscrites dans le champs de l'économie sociale et solidaire, c'est tout un modèle économique qui semble broyé**, remis totalement en cause - au point mort - et en attente de précisions réglementaires (par exemple sur l'activité partielle pour les intermittents, les volumes horaires et plafond de rémunérations n'étant à l'heure de l'écriture de ces lignes pas encadré par un décret d'application).

<sup>2</sup> Ici moyenne quadratique des écarts par rapport à la moyenne. Permet de poser le degré d'hétérogénéité des réponses. L'inclusion de valeurs très faibles ou très fortes en rapport à la moyenne au sein d'une population étudiée bouscule de fait la valeur moyenne.

<sup>3</sup> Intuitivement, on peut dire que la médiane est le point milieu de l'ensemble, qu'elle divise en deux moitiés. C'est un indicateur de tendance centrale de la série.

# EMPLOI

Il apparaît clairement qu'une grande diversité de catégories d'emploi est concernée et le spectre global de la polyactivité de la filière est touché (emplois permanents non artistiques, emplois administratifs, emplois techniques, prestataires...). En parallèle, l'ensemble des partenaires et prestataires des structures interrogées (distributeurs, prestataires techniques, hôtellerie, restauration, entreprises de ménage ou de sécurité, etc.) sont de facto concernés par cette crise puisque les structures ne sont plus en mesure de leur apporter le volume de travail habituel.

Les données quantitatives déclarées ci-dessous correspondent aux éléments liés à des structures ayant répondu au questionnaire. Il ne s'agit évidemment pas de l'intégralité des emplois impactés par cette crise au sein de la filière musiques actuelles en région.

## EMPLOI DIRECT

**2490 salariés concernés**

**dont 1478 intermittents**

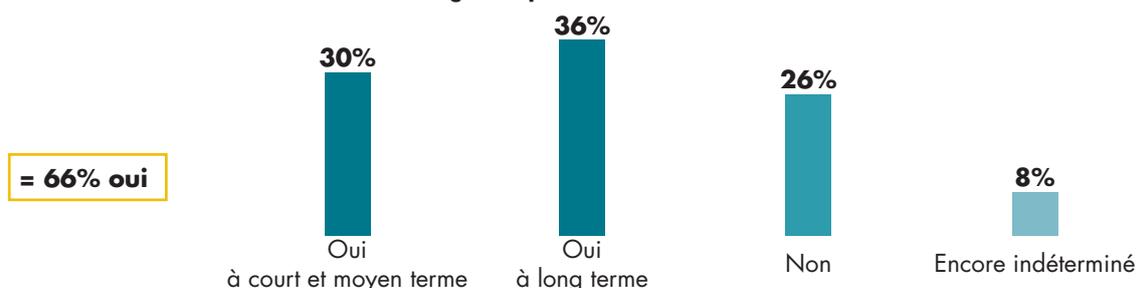


Précisions complémentaires : 4,5 % des emplois impactés relèvent de l'enseignement spécialisé et 17% concernent des emplois non artistiques.

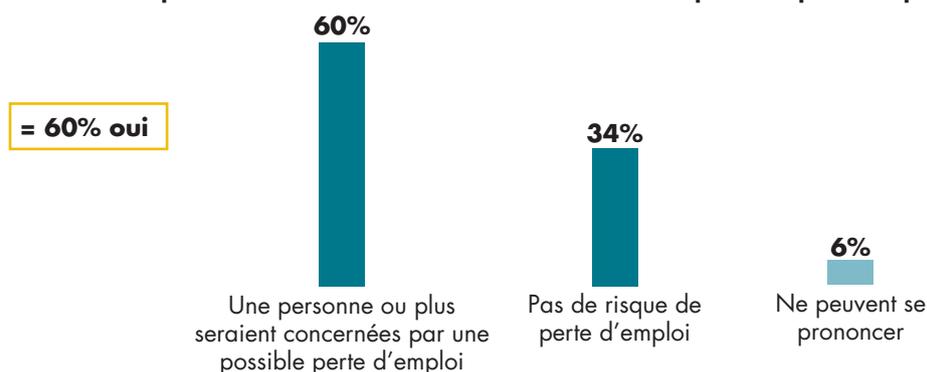
## ESTIMATION DES MISES EN DANGER ET PERTES POTENTIELLES D'EMPLOIS

La question posée aux répondants a été celle de la mise en perspective de leur activité et de sa rupture à court, moyen et long termes, notamment en appréciant les risques liés à la perte d'emploi direct (compte tenu à l'époque des incertitudes liées au recours possible ou non à l'activité partielle).

### Cette crise sanitaire met-elle en danger la pérennité de votre structure ?



### Combien de personnes seraient directement concernées par une possible perte d'emploi ?



## ÉCONOMIE INDUITE, PRESTATAIRES TOUCHÉS

**Nombre de prestataires concernés : 489**

Typologies des prestataires concernés (par ordre de grandeur de réponse) :

- 1 - Technique spectacle (son, lumières...)
- 2 - Communication
- 3 - H&R (hôtel, restaurant, accueil)
- 4 - Sécurité et sûreté
- 5 - Logistique et prestations
- 6 - Prestations artistiques

**La question des partenaires directs et prestataires des structures culturelles musicales actuelles en région est clairement déjà posée.**

A ce titre et pour exemple, la société de location de matériels scéniques Backline 76 (siégée à Prétot - Vicquemare, 76) a décidé de mettre fin à son activité commerciale après 10 années d'exploitation. Cette structure travaille avec de nombreux acteurs en région.

Les sociétés de gardiennage et de sécurité, les entreprises de catering sont par exemple d'autres prestataires qui risquent d'être très lourdement impactés.

## APPEL AUX MESURES ANNONCÉES

Les structures répondantes :

font appel ou vont faire appel aux mesures annoncées :



ne peuvent avoir recours à des aides en raison de leur statut :



n'ont pas la nécessité de recourir aux mesures d'aide :



ne se prononcent pas :



# TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DE LA FILIÈRE EN NORMANDIE

« L'annulation d'événements et la fermeture des salles de spectacles due aux différentes mesures de confinements liées au covid-19 nous poussent à annuler des spectacles mais également l'entièreté des tournées d'artistes majeurs et en développement sur ce semestre. Ceux-ci décalent leurs tournées à l'automne et à l'hiver 2021 impactant la possibilité de programmation des **salles et festivals qui se voient actuellement à devoir recaler les tournées de printemps à l'automne alors que leur programmation d'automne est déjà bien avancée** »... « Cela se traduit par le fait qu'il n'y aura jamais assez de disponibilités dans les calendriers de programmation pour assurer les besoins de chaque tournée. **Si l'offre se multiplie de façon exponentielle, le public ne pourra en aucun cas suivre et répondre à ladite offre.** Nos artistes émergents passeront donc en dernier plan avec ces problématiques et cela annonce une situation économique catastrophique sans précédent pour notre structure. »

**Une structure de production de spectacles et de tournées**

« Comme toutes les salles de France, **nous avons dû annuler ou reporter toutes nos dates de concerts du 13 mars à fin avril et 90% de ces événements étaient complets.** De plus, l'ensemble des autres activités : locaux de répétition, résidences, formations sont également suspendues. »

**Une direction de salle de spectacle**

L'organisateur note une « incertitude de la tenue de (son) festival (...) l'arrêt des ventes de billetterie, l'arrêt de la communication et ralentissement de la préparation. »

**Une direction de festival**

« Notre structure qui est (hébergée) au sein d'un bâtiment municipal a fermé ses portes en raison de la crise covid 19. Toutes activités confondues, **plus de 30 salariés de notre association se retrouvent au chômage partiel.** »

**Une association culturelle disposant d'un lieu de pluriactivité**

« **Annulations et reports en cascade de festivals et de concerts, paralysie de la filière culturelle,** réservations à l'arrêt, campagnes de communication annulées ou en pause, **partenariats privés et mécénats en berne,** relation avec nos différents prestataires et bénévoles en attente, réflexion autour des contrats d'assurances et d'artistes » ... « organiser le festival aux dates initialement prévues rendra la tâche extrêmement compliquée et nous obligera à réduire la voilure : retard à rattraper dans l'organisation sur la logistique et la technique, disponibilité de nos bénévoles et intermittents compromise, bouleversement de nos relations avec nos prestataires et fournisseurs, rattrapage des réservations et période de communication réduite, **pertes sèches sur le sponsoring et le mécénat,** impactent sur les mesures sanitaires et de sécurité supplémentaires... **Sans possibilité de se projeter pour l'instant dans l'après** et le maintien souhaité de notre édition 2020. »

**Un responsable de festival**

« Perte en production et **arrêt en terme de création artistique en raison du confinement.** Il y a une perte conséquente de trésorerie en 2020. »

**Un artiste, pour une structure de production**

« Les premières annulations du mois de mai sont en train de tomber et il semblerait que le mois de juin sera aussi impacté. Cela pourrait représenter **40% événements annulés ayant pour conséquence la suppression de 92 cachets d'artistes et 136 de techniciens.** Par ailleurs, l'association devra payer des charges structurelles liées à la préparation et aux amortissements. **Chaque annulation fragilise l'équilibre annuel (de la structure).** »

**Une structure de production de spectacle**

**Rman**  
RÉSEAU DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE

[www.reseau-rman.com](http://www.reseau-rman.com)  
09.72.54.08.28  
[contact@reseau-rman.com](mailto:contact@reseau-rman.com)



[www.le-far.fr](http://www.le-far.fr)  
02.31.27.88.10  
[contact@le-far.fr](mailto:contact@le-far.fr)